

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2024

VII – Approbation de la convention de Double Diplôme Master Histoire avec l'Université de Jagellonne à Cracovie (LLSH)

VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 16 septembre 2024 ;

L'Université d'Orléans (France) et l'Université Jagellonne (Pologne) conviennent de collaborer en vue d'organiser le renouvellement d'une formation spécialisée en histoire et conduisant à la délivrance simultanée du :

- Diplôme de Master in Histoire spécialité Pouvoirs, Cultures et Sociétés (France) pour l'année 2024/2025
- Diplôme de Master in Histoire spécialité Mémoires, Pouvoirs, Cultures et Sociétés (France) à partir de l'année 2025/2026

Et du

- Diplôme de Magister (Pologne) (à l'issue d'un programme d'études en histoire)

La convention en annexe de la délibération prévoit les conditions de délivrance des doubles diplômes.

Le Conseil d'administration approuve le renouvellement de la convention de Double Diplôme Master Histoire avec l'Université de Jagellonne à Cracovie (LLSH).

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	10
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	29
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 27/09/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

**CONVENTION D'APPLICATION A L'ACCORD-CADRE
ENTRE
L'UNIVERSITÉ JAGELLONNE A CRACOVIE (POLOGNE)
ET
L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS (FRANCE)
RENOUVELLEMENT DE DOUBLE DIPLOME**

Vu la loi du 20 juillet 2018 - loi sur l'enseignement supérieur et la science (texte récapitulatif du Journal officiel polonais de 2023, point 742, tel que modifié) ;

Vu le règlement du ministre des sciences et de l'enseignement supérieur du 27 septembre 2018 sur les études (texte consolidé Journal officiel polonais de 2023, point 2787) ;

Vu le règlement relatif aux programmes d'études de premier cycle, de deuxième cycle et de cycle long à l'Université Jagellonne (texte consolidé : Annexe à la résolution n° 25/IV/2022 du Sénat de l'Université Jagellonne du 27 avril 2022 sur la modification du règlement des programmes d'études de premier cycle, de deuxième cycle et de cycle long et annonce du texte consolidé de la résolution n° 25/IV/2019 du Sénat de l'Université Jagellonne du 24 avril 2019 sur le règlement des programmes d'études de premier cycle, de deuxième cycle et de cycle long ainsi que d'autres actes internes de l'Université Jagellonne concernant les programmes d'études menant à un diplôme ;

Concernant la partie polonaise,

Vu les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes;

Vu les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;

Vu l'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme de Master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 accréditant l'Université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Après avis de la Commission des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Orléans en date du 16 septembre 2024 ;

Après approbation du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans en date du 27 septembre 2024 ;

Concernant la partie française,

Entre

L'Université d'Orléans, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
sise Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749 – 45067 Orléans cedex 2 – France,
représentée par son Président, **Pr Éric BLOND**
ci-après désignée l'UO,
d'une part,

et

L'Université Jagellonne à Cracovie
sise ul. Gołębia 24, 31-007 Cracovie, Pologne
représentée par son Vice-recteur aux questions éducatives **Prof. dr hab. Paweł Laidler** avec
le contrôle financier de l'intendant/intendant adjoint de l'UJ
ci-après désignée l'Université Jagellonne
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'Université d'Orléans (France) et l'Université Jagellonne (Pologne) conviennent de collaborer en vue d'organiser le renouvellement d'une formation spécialisée en histoire et conduisant à la délivrance simultanée du :

- Diplôme de Master in *Histoire* spécialité *Pouvoirs, Cultures et Sociétés* (France) pour l'année 2024/2025
- Diplôme de Master in *Histoire* spécialité *Mémoires, Pouvoirs, Cultures et Sociétés* (France) à partir de l'année 2025/2026

Et du

- Diplôme de Magister (Pologne) (à l'issue d'un programme d'études en histoire)

Article 2 : Durée de la formation

Ce programme de Master (deuxième cycle) de double diplôme couvre une période de 2 ans, divisée en 4 semestres.

Le programme couvre un total de 120 ECTS.

Article 3 : Objectifs du programme

Alinéa 3.1: Permettre aux étudiants d'acquérir les compétences et les connaissances dans le domaine de l'Histoire.

Alinéa 3.2: Permettre aux étudiants de bénéficier du programme et des enseignements dispensés dans le cadre du Master d'Histoire de l'Université d'Orléans et du programme de second cycle de l'Université Jagellonne.

Article 4 : Organisation et Contenus de la formation

Alinéa 4.1 : organisation de la formation

Les étudiants français suivent la première année à l'Université d'Orléans. Ils doivent suivre le premier semestre de la deuxième année à l'Université Jagellonne. Le dernier semestre peut être suivi dans l'une ou l'autre université.

Les étudiants polonais suivent la première année à l'Université Jagellonne. Ils doivent suivre le premier semestre de la deuxième année à l'Université d'Orléans. Le dernier semestre peut être suivi dans l'une ou l'autre université.

Alinéa 4.2 : langues d'enseignement

Les langues des différents cours seront choisies parmi le français, l'anglais ou le polonais et seront mentionnées lors de l'inscription de l'étudiant.

Les étudiants suivant des cours de français à l'Université d'Orléans doivent posséder au moins un niveau B2 conformément à la décision de la CFVU de l'Université d'Orléans du 14 novembre 2016.

Les étudiants suivant des cours d'anglais à l'Université Jagellonne doivent posséder au moins le niveau B2 en anglais conformément au Cadre européen commun de référence pour les langues.

Pour les cours dispensés dans une langue étrangère, une attention particulière sera accordée à la maîtrise de la langue d'enseignement par les étudiants.

Alinéa 4.3 :

Les étudiants français et polonais devront suivre les cours obligatoires conformément au programme de cours spécifié à l'annexe 1.

Alinéa 4.4 : coût de revient

Les cours proposés aux étudiants qui participent au parcours prévu par cette convention sont mutualisés avec les formations existantes à Orléans et à Cracovie et ne génèrent donc pas de coût supplémentaire pour les deux universités.

Article 5 : Admission des étudiants

Alinéa 5.1: La sélection des candidats est fondée sur l'évaluation du dossier académique, les lettres de recommandation soumises et le principe de la parité entre les deux institutions partenaires.

Alinéa 5.2 : Les décisions d'admission sont prises par chaque établissement après consultation de l'université partenaire. Dans le cadre de la sélection des étudiants, la technique des vidéoconférences pourra être utilisée.

Paragraphe 5.3 : Pour être admis en première année du programme, les étudiants devront être titulaires d'une licence en histoire sanctionnée par l'obtention de 180 ECTS (crédits) ou d'un diplôme équivalent reconnu par une commission de validation d'acquis comités dans le domaine de la formation.

Alinéa 5.4 : Les deux universités limitent le nombre total d'admissions à cinq (5) étudiants par année.

Article 6 : Droits de scolarité

Les étudiants s'inscrivent dans les deux universités dont ils souhaitent obtenir le diplôme, acquittent les droits de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine et en sont dispensés dans l'université d'accueil.

Les étudiants de l'Université Jagellonne seront exemptés de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Les étudiants de l'UO doivent s'acquitter des frais administratifs et des frais de reprise des cours à l'Université Jagellonne.

Article 7 : Evaluation de la formation

Alinéa 7.1 : Modalités de Contrôle des Connaissances

Pour tous les cours organisés par les deux institutions, l'examen suivra les règles de l'institution d'accueil, décrivant pour chaque cours le type de méthode d'examen, le nombre de sessions d'examen, etc. Ce règlement fait partie intégrante de l'actualisation annuelle et sera fourni au partenaire.

Alinéa 7.2 : Modalités de Constitution d'un Jury Mixte

Le jury d'admission des étudiants dans le programme, ainsi que le jury de validation du programme seront organisés conjointement par les deux organisations. Le jury sera composé à parts égales de membres de Cracovie et d'Orléans.

Les parties conviennent de se fournir mutuellement toutes les informations concernant le cursus des étudiants participants, y compris les relevés de notes, nécessaires pour établir les résultats des étudiants, l'achèvement de certaines parties du programme ainsi que le résultat final des études.

Pendant la période de mobilité, les étudiants participant au programme sont soumis aux règlements relatifs aux études effectuées dans la partie d'accueil. Les parties établissent le tableau de conversion des notes. Le tableau de conversion des notes figure à l'annexe 2.

Article 8 : Mobilité des étudiants

Alinéa 8.1 :

Une fois inscrits dans les deux universités, les étudiants suivront, dans le cadre de ce programme de master à double diplôme (deuxième cycle), des études à l'Université d'Orléans ou à l'Université Jagellonne, respectivement, pendant un ou deux semestres.

Les étudiants sont tenus d'obtenir au moins 30 ECTS par semestre dans l'université d'accueil. Les frais de voyage, de logement et d'assurance sont à la charge de l'étudiant. Lorsque les étudiants participent à une mobilité européenne, ils peuvent bénéficier de bourses Erasmus+. Pour les mobilités hors Union européenne, les deux universités peuvent faire des demandes de soutien auprès des autorités compétentes.

Les partenaires ne couvrent pas les frais liés à l'assurance maladie, à l'assurance accident ou à toute autre obligation imposée aux étudiants dans le cadre de leur séjour dans l'université d'accueil. Néanmoins, l'université d'origine veillera à ce que ses étudiants en échange disposent d'une assurance maladie et accident complète et de visas (le cas échéant) valables pendant toute la durée de leur voyage et de leur séjour à l'université d'accueil. Les parties encourageront tous les participants à l'échange à souscrire une assurance maladie, accident et voyage adéquate avant le début de l'échange à l'université d'accueil. Tous les étudiants sont tenus de contracter une assurance rapatriement médical.

Alinéa 8.2:

L'université d'accueil s'engage à aider autant que possible l'étudiant en mobilité à trouver un logement et à lui fournir des informations, des conseils et une assistance conformément aux exigences relatives à l'accueil des étudiants étrangers.

Article 9 : Délivrance des diplômes

Si les étudiants ont respecté les conditions mentionnées au paragraphe 7.1 concernant le système d'examen, et s'ils satisfont à toutes les exigences prévues pour l'achèvement du programme d'études, ils obtiendront deux diplômes à la fin de leurs études:

- un diplôme polonais délivré par l'université Jagellonne, intitulé Magister (à l'issue d'un programme d'études en histoire)
- un diplôme français délivré par l'Université d'Orléans, intitulé
 - « Master Histoire spécialité Pouvoirs, Cultures et Sociétés » pour l'année 2024/2025
 - « Master Histoire spécialité Mémoires, Pouvoirs, Cultures et Sociétés (France) à partir de l'année 2025/2026

Si l'étudiant remplit les conditions prévues pour l'obtention d'un diplôme avec mention, cela sera mentionné dans le diplôme délivré.

Chaque université délivrera un diplôme avec le supplément au diplôme conformément à sa législation nationale.

Article 10 : Confidentialité et propriété des résultats

Alinéa 10-1 : Le principe de confidentialité s'applique aux étudiants qui effectuent un stage ou suivent des cours en laboratoire.

Alinéa 10-2 : Chaque université veillera à protéger la propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre des programmes de recherche conjoints. Les résultats ne peuvent être utilisés à des fins d'obtention de brevets ou à des fins commerciales par une seule des institutions, sans l'autorisation du représentant légal

Administration des données relatives aux étudiants

Les données de tous les étudiants participant au programme sont conservées conformément aux lois sur la protection des données de chaque pays participant. Toutes les questions administratives (certificats, vérification des sujets de la phase de mobilité, etc.) relèvent de la responsabilité de l'université d'accueil et sont traitées conformément à ses règlements en vigueur. Les parties partageront les données concernant en particulier l'achèvement du programme d'études dans l'université partenaire.

Les deux universités reconnaissent être soumises au règlement européen du 14 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles s'attacheront donc à assurer la protection des données personnelles de leurs étudiants et de leurs personnels, c'est-à-dire toutes les informations relatives à un étudiant ou à un membre du personnel identifié ou identifiable. Les grands principes du RGPD concernant le traitement des données à caractère personnel (art. 5) sont applicables au traitement des données à caractère personnel concernant les étudiants et le personnel en particulier les exigences de légalité du traitement, de finalités déterminées et légitimes pour la collecte des données, de minimisation des données, de mise à jour des données, de conservation pour une durée limitée, de sécurisation des données pour garantir leur intégrité et leur confidentialité. Rien dans cet accord ou dans toute activité entreprise en vertu de celui-ci ne doit être interprété comme forçant les deux universités à violer toute obligation imposée par le RGPD.

Article 11 : Gestion du programme

Alinéa 11.1 :

Dr. hab. Katarzyna Kuras est nommée coordinatrice du programme à l'Université Jagellonne.
Prof. Anna Caiozzo est nommée coordinatrice du programme à l'Université d'Orléans.

Alinéa 11.2 : Toute information non mentionnée dans le présent protocole est soumise au règlement académique de chaque université

Article 12 : Durée de la collaboration

Le présent accord prend effet à compter de la date de signature par les deux institutions et après validation par les autorités de tutelle. L'accord est conclu pour une période initiale de



JAGIELLONIAN UNIVERSITY
IN KRAKÓW



cinq (5) années académiques. Toutefois, elle ne peut excéder la date d'expiration de l'accréditation.

Chaque partie peut demander la modification ou la résiliation du présent accord, moyennant un préavis de 6 mois.

Les deux universités sont toutefois tenues de permettre à tous les étudiants actuels du programme de le terminer.

Pour ce qui est des conditions et des problèmes qui surviennent et qui ne sont pas couverts par le présent accord, les deux parties conviennent de se consulter et de négocier des décisions mutuellement acceptables. Tout litige survenant dans le cadre du présent accord et ne pouvant être résolu par des discussions à l'amiable entre les parties sera soumis conjointement aux autorités juridiques des deux parties ou à leurs représentants en vue d'une résolution. Dans le cas improbable où le différend ne serait pas résolu, il sera tranché par la juridiction compétente du défendeur.

Les modifications apportées aux dispositions du présent accord doivent l'être par écrit ; dans le cas contraire, elles sont nulles et non avenues.

Chaque partie accorde, pour la durée du présent accord, une licence limitée, non exclusive et libre de redevance pour l'utilisation de son logo et de son nom (« marques ») à l'autre partie, uniquement pour la promotion du présent accord et de tout programme et projet commun développé dans le cadre de celui-ci.

Le présent accord est établi en quatre (4) exemplaires originaux, deux en français et deux en anglais, les deux versions faisant également foi. Les deux versions sont identiques dans leur esprit et leur interprétation.

Edité en deux exemplaires par version linguistique,

Date

Pour l'Université Jagellonne

Vice-recteur aux questions éducatives
Prof. dr hab. Paweł Laidler

Intendant/intendant adjoint de l'Université
Jagellonne

Doyen de la Faculté d'Histoire

Address:

Uniwersytet Jagielloński
Ul. Gołębia 24
31-007 Kraków
POLSKA

☎ : + 48 12 6631433

E-mail: historia@uj.edu.pl
Internet : uj.edu.pl

Date

Pour l'Université d'Orléans,

Président
Pr Éric BLOND

Directeur de l'UFR Lettres Langues
Sciences Humaines

Prof. Rachid NEDJAI

Address:

Université d'Orléans
Château de la Source
Avenue du Parc Floral - BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
FRANCE

☎ : + 33 2 38 49 43 94

E-mail: international@univ-orleans.fr
Internet: www.univ-orleans.fr



Annexe 1 : Liste des cours pour les étudiants français et polonais

Cours pour les étudiants français :

Première année à l'Université d'Orléans :

Master 1: Semestre 1					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Fondamentaux					
Total ECTS : 20	LAM7HP20	Langue vivante	TD	18	5
	3 choix parmi 4 :				
	LAM7HP11	Faire de la politique autrement	CM	18	5
	LAM7HP12	Sociabilités à l'époque moderne	CM	18	5
	LAM7HP13	Pouvoirs, économies et sociétés dans l'Antiquité	CM	18	5
	LAM7HP14	Histoire sociale et économique de l'époque médiévale	CM	18	5
Spécialisation 1					
Total ECTS : 6	2 choix parmi 5 :				3
	LAM7HP33	Grec ancien (UE ouverture)	TD	15	3
	LAM7HP34	Latin	TD	24	3
	LAL5G6B	Ancien français	CM/TD	12/18	3
	LAM7HP32	Sources iconographiques contemporaines 1	TD	24	3
	LAM7HP31	Paléographie moderne et médiévale	TD	24	3
Spécialisation 2					
Total ECTS : 4	1 choix parmi 2 :				
	LAM7HP50	Méthodologie de la recherche	CM/TD	18/6	4
	LAM7HP40	Outils numériques de la recherche	TD	12	4

Master 1: Semestre 2					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Fondamentaux					
Total ECTS : 13	LAM8HP20	Langue vivante	TD	18	3
	2 choix parmi 4 :				
	LAM8HP11	Histoire politique et culturelle à l'époque moderne	CM	18	5
	LAM8HP12	Histoire économique et sociale	CM	18	5
	LAM8HP13	Histoire culturelle du Moyen Age : sources visuelles	CM	18	5
	LAM8HP14	Séminaire de Lettres	CM/TD	6/6	5
Spécialisation 1					
Total ECTS : 2	1 choix parmi 5 :				
	LAM8HP33	Grec ancien	TD	15	2
	LAM8HP34	Latin	TD	24	2
	LAL6G5B	Ancien français	CM/TD	12/18	2
	LAM8HP32	Sources iconographiques contemporaines 2	TD	24	2
	LAM8HP31	Paléographie moderne et médiévale	TD	24	2
Spécialisation 2 : approfondissement recherche					
Total ECTS : 5	1 choix parmi 4 :				
	LAM8HP4A	Histoire ancienne	CM	12	5
	LAM8HP4B	Histoire médiévale	CM	12	5
	LAM8HP4C	Histoire moderne	CM	12	5
	LAM8HP4D	Histoire contemporaine	CM	12	5
Expérience professionnelle et conduite de projet					
Total ECTS : 10	1 choix parmi 2 :				
	LAM8HPSF	Mémoire de recherche et soutenance			10



Deuxième année à l'Université Jagellonne, premier semestre :

Magister 2: Semestre 3					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Total ECTS : 30	H2.8.2	Three Specialisation Courses (in English)	Lecture	90	12
	H2.6	Seminar of Master's thesis + Preparation of Master's thesis	Seminary	60	3 9
		Seminar (additional)			
	H2.5	Foreign Language (English)	Seminary	30	2

Deuxième année à l'Université Jagellonne, deuxième semestre :

Magister 2: Semestre 4					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Total ECTS : 30	H2.8.2	Three Specialisation Courses (in English)	Lecture	90	12
	H2.6	Seminar of Master's thesis + Preparation of Master's thesis	Seminary	60	3 9
		Seminar (additional)			
	H2.5	Foreign Language (English)	Seminary	30	2

Ou Deuxième année deuxième semestre à l'Université d'Orléans :

Pour l'année universitaire 2024/2025:

Master 2: Semestre 10					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Fondamentaux					
Total ECTS : 5	LMAOHP20	Séminaire de période (au choix suivant mémoire : ancienne, médiévale, moderne ou contemporaine)	CM	12	5
Spécialisation et professionnalisation					
Total ECTS : 25	LMAOHP0M	Mémoire recherche			25

A partir de l'année universitaire 2025/2026 :

Master 2: Semestre 10					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Fondamentaux					
Total ECTS : 10	LAMOHP11	Séminaire transversal	CM	24	4
	Séminaire de période : 2 au choix parmi 4 :				
	LAMOHP1A	Histoire ancienne	CM	12	3
	LAMOHP1B	Histoire médiévale	CM	12	3
	LAMOHP1C	Histoire moderne	CM	12	3
	LAMOHP1D	Histoire contemporaine	CM	12	3
Spécialisation et professionnalisation					
Total ECTS : 20	LAMOHP20	Mémoire recherche ou de stage			20



Cours pour les étudiants polonais :

Première année à l'Université Jagellonne :

Magister 1: Semestre 1					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/semestre	ECTS
Total ECTS : 30	H2.8	One Monographic Course	Lecture	30	3
	H2.4	Two Thematic Courses (parts of "Bloki")	Lecture/Seminary	60	4
	H2.3	Research Methodology and History of Historiography	Lecture	30	3
	H2.1	Quantitative Methods in Social Science and Demography	Lecture/Seminary	60	5
	H2.2	Translation from Latin or Modern Language	Seminary	30	2
	H2.6	Seminar of Master's Thesis	Seminary	30	3
	H2.9; H.2.10; H.2. 11; H.2.12; H2.13; H2.14	Courses of Specialization (set of courses)	Lecture/Seminary	90	8
	H.2.5	Foreign Language (English)	Seminary	30	2

Magister 1: Semestre 2					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/semestre	ECTS
Total ECTS : 30	H2.4	Three Thematic Courses (parts of "Bloki")	Lecture/Seminary	90	6
	H2.8.2	One Specialization Course (in English)	Lecture	30	4
	H2.3	Research Methodology and History of Historiography	Lecture	30	3
	H2.6	Seminar of Master's Thesis	Seminary	30	3
	H2.9; H.2.10; H.2. 11; H.2.12; H2.13; H2.14	Courses of Specialization (set of courses)	Lecture/Seminary	120	12
	H.2.5	Foreign Language (English)	Seminary	30	2

Deuxième année, premier semestre à l'Université d'Orléans :

Master 2: Semestre 1					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/semestre	ECTS
Total ECTS : 30	LMA9HPC1	2 Séminaires de spécialité :			15
	LMA9HP11	Organisations politiques et pouvoirs			
	LMA9HP12	Savoirs et pouvoirs			
	LMA9HPC2	1 Séminaire supplémentaire au choix :			
	LMA9HP1F	Monnaie, finance et politique dans l'Antiquité			10
	LMA9HP1G	Sociétés urbaines à l'époque moderne			10
	LMA9HPC3	Langue vivante			5

A partir de l'année universitaire 2025/2026 :

Master 2: Semestre 1					
	Codes	Disciplina/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Fondamentaux 5 périodes au choix					
Total ECTS : 30	LAM9HP10	Crises politiques contemporaines	CM	12	5
	LAM9HP11	Pouvoirs et contre-pouvoirs dans l'Antiquité	CM	12	5
	LAM9HP12	Histoire du droit	CM	12	5
	LAM9HP13	Histoire des savoirs et des représentations au Moyen Age	CM	12	5
	LAM9HP14	Monnaie, finance et politique dans l'Antiquité	CM	12	5
	LAM9HP15	Sociétés urbaines à l'époque moderne	CM	12	5

Deuxième année deuxième semestre à l'Université d'Orléans :

Master 2: Semestre 2					
	Codes	Disciplina/Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Fondamentaux					
Total ECTS : 10	Séminaire de période : 2 au choix parmi 4 :				
	LAM0HP1A	Histoire ancienne	CM	12	5
	LAM0HP1B	Histoire médiévale	CM	12	5
	LAM0HP1C	Histoire moderne	CM	12	5
	LAM0HP1D	Histoire contemporaine	CM	12	5
Spécialisation et professionnalisation					
Total ECTS : 20	LAM0HP20	Mémoire recherche ou de stage			20

Ou Deuxième année deuxième semestre à l'Université Jagellonne :

Magister 2: Semestre 4					
	Codes	Intitulé	Nature CM/TD	Heures/ semestre	ECTS
Total ECTS : 30	H2.8.2	Three Specialisation Courses (in English)	Lecture	90	12
	H2.6	Seminar of Master's thesis +	Seminary	60	3
		Preparation of Master's thesis			
	H2.6	Seminar (additional)	Seminary	30	4
H2.5	Foreign Language (English)	Seminary	30	2	

Annexe 2 : Tableau de conversion des notes

France	Poland
0-9	Unsatisfactory (2,0)
10	Sufficient (3,0)
11	
12	Sufficient plus (3,5)
13	Good (4,0)
14	
15	Good plus (4,5)
16	Very good (5,0)
17	
18	
19	
20	